

12^{ÈME} ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU SPPPI, JEUDI 15 OCT. 2015
LE MOT DE CONCLUSION / DAS SCHLUSSWORT

En prolongement de tout ce que nous avons pu « échanger » au cours de cette séance,

- UN MERCI CORDIAL À VOUS TOUTES ET TOUS, INTERVENANTS ET PARTICIPANTS -

peut-on imaginer une démarche collective permettant, dans un même bassin de vie, de répondre globalement aux attentes de la population en matière de maîtrise des risques, de préservation de l'environnement et de protection de la santé ?

La PROPOSITION : Initier un projet territorial de développement durable sur un espace transrhénan où les enjeux locaux ont à concilier les activités économiques, la préservation des milieux et ressources naturelles, le « bien vivre » et la santé des populations.

Der VORSCHLAG für eine örtlich **grenzüberschreitend durchgeführte Umweltstudie** mit dem Ziel einer dauerhaften und umweltgerechten Entwicklung zur Verbesserung des Wohls der Bürger und zum Schutz der Gesundheit der Bevölkerung.

La proposition / der Vorschlag: Un projet d'étude de zone (EZ)

dans son contexte évolutif « des deux rives »

Die Studien-Zone: « Rheinniederung von **Neuried** (im Süden) bis **La Wantzenau** (im Norden) »



- **Choix de ZONE** (Im EURODISTRIKT):

« **Une Bande rhénane, de Neuried (D) au Sud à La Wantzenau (F) au Nord** ».

(Cf. Carte ci-contre)

- **Un TERRITOIRE** transrhéan où l'état de l'environnement et de l'urbanisation est **hétérogène** et où les individus sont exposés à des **risques variés**, souvent différemment pris en compte d'une rive à l'autre.
- *Ein grenzüberschreitenden **LEBENSRAUM**, heterogen im Hinblick auf Zustand des Umweltschutzes und der Siedlungsentwicklung, wo die Bevölkerung **vielfältiger Risiken ausgesetzt** ist, die öfters auf verschiedener Art und Weise, links oder rechts des Rheins, behandelt werden*
- **Une DEMARCHE** d'évaluation:
 - des **impacts des activités humaines** sur l'état des milieux (Air, Eau, Sol et sous-sol) d'une part,
 - des **risques et/ou impacts sanitaires** inhérents pour les populations d'autre part.

Comment est définie une « ZONE » et comment y conduire une étude « Environnement-Santé » / *Definition einer « Zone » und Leitfaden zur Studie*

- Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP, 2010) définit une « **zone** » comme « un espace solidaire, sur les plans économique, physique et populationnel, où s'est déroulé ou est envisagé un ensemble d'activités économiques (industries, transports de personnes ou de marchandises, agriculture...), contribuant de manière significative à l'émission dans les milieux, d'agents à potentiel nocif pouvant, seul ou par leur combinaison, affecter la santé à court ou long terme, compte-tenu des conditions d'occupation de l'espace par diverses populations ».

- l'Institut National de l'Environnement industriel et des RISques (INERIS) a rédigé à la demande du Ministère en charge de l'Écologie et du Développement Durable, un **Guide pour la conduite d'une étude de zone** dans le cadre du programme « **Étude des impacts liés aux activités industrielles** ».

(INERIS – 2011 - Guide pour la conduite d'une étude de zone - DRC - 11 - 115717 - 01555B)

- Une étude de zone est **une démarche complexe**, en plusieurs étapes, qui met en œuvre de façon complémentaire plusieurs méthodologies et outils développés par ailleurs dans d'autres contextes.
- Dans un souci d'implication et de **concertation** des différentes parties prenantes, elle nécessite un pilotage proactif et rigoureux et un engagement sur la **communication envers le public**.

Les phases de l'Étude de Zone

Der Studienvorgang, von der Zonenbeschreibung bis zu den Schutzmassnahmen

- 1 - **Etat des lieux** (voir ci-contre pour la zone « Bande rhénane » proposée),
- 2 - **Campagnes de mesures complémentaires dans l'environnement** (Là où les données sont manquantes),
- 3 - **Interprétation de l'état des milieux** (Qualité et compatibilité avec les usages),
- 4 - **Evaluation des risques sanitaires** (impact de nuisances sonores, olfactives, effets de polluants toxiques, ...),
- 5 - **Evaluation** (*approche complémentaire*) **de la perception qu'ont les riverains sur leur environnement, leur qualité de vie et leur santé.**

- ◆ Pour les **données de description de la Zone**, collectées sur le terrain et/ou modélisées: *populations et secteurs sensibles, milieux vulnérables, sources de nuisances et de polluants « traceurs » de risques,*

de nombreuses « ressources » (Bases, Modèles, Cartes, ...) existent déjà largement sur la Zone, en rive gauche comme en rive droite (Cf. Groupe de travail « environnement » Strasbourg-Kehl et Groupe de projet « PPTPA » piloté au SPPPI par l'ASPA, DREAL Alsace et RPFreiburg)

- ◆ « **L'aboutissement** de l'EZ se déclinera en **mesures à prendre** pour assurer la protection et le suivi des populations éventuellement concernées:

Réduction des émissions, surveillance environnementale, restrictions d'usages, prise en charge sanitaire, etc. (Exemple du projet Atmo-IDEE)

Connaissances disponibles sur la Zone « Bande rhénane »

Schon erworbene Kenntnisse in der « Zone »

Nombreuses données disponibles sur:

- **l'AIR**, à l'ASPA, avec Atmo-IDEE par ex., à la DREAL avec le PPA ... ;
- **l'EAU**, à l'Agence de Bassin, avec les « Observatoires » de milieux aquatiques, de la nappe phréatique (Eurométropole, APRONA, CLE du SAGE, SDEA /Département, ...) ;
- **les Sites et Sols pollués**, avec BASOL et BASIAS,...;
- **les Risques**, chroniques et/ou accidentels, à SRT-DREAL, à l'ARS,... (PPRT, PRSE, ...) au SPPPI (Guides, Plaquettes,...)
- (+ Datenbanken in Baden-Württemberg)

◆ L'étude « **PERCEPTION** »

(qui s'inscrit également dans le PRSE) permettra de pointer des nuisances (Bruit, odeurs, ...) mal évaluées, pour lesquelles des actions spécifiques pourraient être engagées.

◆ L'évaluation de la perception comprend **deux enquêtes**:

- l'une qualitative (basée sur un questionnaire portant sur les risques et pollutions perçues),
- l'autre quantitative (pour identifier les « gênes » les plus fortes et les attentes des riverains)

Le pourquoi, le comment et l'apport d'une EZ

Wie entsteht eine Zonenstudie und was bringt die Vorgehensweise

Au-delà d'une préoccupation globalement justifiée, **une étude** de zone est souvent **déclenchée** à la suite d'événements ou projets tels que :

- l'installation d'une nouvelle activité réputée polluante (industrie, routes...) dans une zone déjà fortement industrialisée ;
- un projet d'aménagement du territoire (lotissement, école, terrain de loisirs...) sur un site (potentiellement) pollué (par les activités passées et/ou présentes) ;
- une campagne médiatique relayant les préoccupations des populations ;
- une demande relayée par les responsables politiques locaux ;
- l'identification de la zone comme un « point noir régional » dans un Plan Régional Santé-Environnement ;
- etc. (La « SAGA » des Forages géothermiques est certainement dans toutes les mémoires !)

La **démarche intégrée** de l'étude de zone permet:

- Dans un **premier** temps un inventaire exhaustif des populations, des activités polluantes et des usages des milieux (présents et prévus), qui définit le schéma conceptuel d'exposition à l'échelle de la zone.
- Dans un **deuxième** temps, l'état de l'environnement est caractérisé (à l'aide de mesures dans les milieux d'exposition identifiés) et analysé pour identifier les milieux potentiellement incompatibles avec leurs usages et hiérarchiser les substances et les sources mises en cause.
- Dans un **troisième** temps, la caractérisation des expositions et des risques complète l'étude sur les substances et voies pertinentes afin d'estimer les risques potentiels encourus par les populations du fait de la contamination des milieux d'exposition, et de hiérarchiser les substances, sources et voies contribuant le plus au **risque cumulé**.

L'étude d'une Zone « à risques cumulés » : Une **démarche collective** en phase avec la « méthode S3PI » du dialogue et **de la concertation**

L'étude de zone est

- ◆ une **démarche collective** qui implique administrations, opérateurs publics ou privés, élus et membres de collectivités territoriales, associations, personnalités qualifiées, prestataires, etc.
- ◆ un instrument d'appui à la gestion, utile **pour engager une concertation** entre les différents acteurs de la zone : administrations, collectivités, opérateurs privés et populations, etc.
- *N.B.: Im kollektiven Verfahren mit gegenseitiger Absprache aller Beteiligten, bewertet eine solche Zonenstudie die kumulative Umweltbelastung und die Sorgen der Bevölkerung über neue Risiken oder die zunehmende Zahl neuer Schadstoffe.*

Quelles sont les « sources » (de nuisances et risques) à considérer ?

- ◆ Contrairement aux études « mono-sites », les études de zone prennent en compte la **diversité des sources et le cumul de leurs émissions** dans l'environnement. Elles **évaluent** ainsi **l'exposition cumulée des populations** et la part attribuable aux différents émetteurs : transports, industriels, agriculture, chauffage urbain, etc.
- ◆ En plus des sources d'émissions qui contribuent à la pollution actuelle et future, il faut également **rechercher** dans le passé **les sources dont l'impact perdure** sur la zone d'étude. Leur prise en compte se fera le plus souvent au travers de son impact sur les sols.

MERCI DE VOTRE SYMPATHIQUE ATTENTION

VIELEN DANK FÜR IHRE AUFMERKSAMKEIT



SPPPI

L.Zilliox

2015